

# BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

**SANTÉ**  
**ACTION SOCIALE**



Infos actualités fédérales  
sur site Internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)  
E-mail : [com@sante.cgt.fr](mailto:com@sante.cgt.fr)

NUMÉRO **2020/06**  
Lundi 23 mars 2020

## NOUS, PERSONNELS DE SANTÉ, NE SOMMES PAS DES HÉROS !

Le coronavirus envahit nos écrans, nos journaux, nos discussions..., il envahit, à juste titre, les esprits. Pourtant, comme à chaque moment de crise, les salarié.e.s ont plus que jamais besoin de leur organisation syndicale.

La Fédération CGT Santé et Action Sociale, vous apporte quelques informations sur la situation des personnels dans un contexte particulier et exceptionnel.

Vous trouverez toutes les informations de notre secteur LDAJ fédéral sur le site :

<http://www.sante.cgt.fr/Covid-19-Notes-juridiques-Flash-Info-LDAJ-Fiches-techniques-Outils-pour-les>

La situation sanitaire a nécessité de revoir l'organisation de l'activité fédérale, le complexe CGT de Montreuil étant fermé au public.

Toutes les réunions CGT et initiatives prévues sont annulées ou reportées. Cependant, la continuité de l'activité est évidemment assurée. Vous pouvez également adresser vos mails à la Fédération, car la poursuite de l'activité est assurée par le télétravail des salarié.e.s de la Fédération.



**COVID-19 : la santé avant tout !**

**N°2020/06 - Lundi 23 mars 2020**

**Fédération Santé  
Action Sociale**

**263, rue de Paris - case 538 -  
93515 Montreuil CEDEX**

Directrice de Publication :  
Amélie VASSIVIÈRE

**Imprimé par nos soins**

Périodicité : bimensuelle

N° commission paritaire : 0924 \$ 06 134



# Appel du Comité National Fédéral Des 12 & 13 mars 2020

**L**e gouvernement Macron met les salarié·e·s de la Santé et de l'Action Sociale en première ligne pour lutter contre l'épidémie de Coronavirus, alors qu'il n'a répondu à aucune des revendications légitimes exprimées depuis des mois dans les mobilisations : maintien des lits, embauche de personnels et augmentation des salaires.

Dans tous les secteurs de notre champ, privé comme public, sanitaire, médico-social ou social, nous faisons le constat que les conditions d'accueil et de travail se dégradent de jour en jour services saturés, personnels épuisés... Patients en danger. Les établissements sont en tension permanente dont les conséquences se répercutent sur l'ensemble de la population.

Les ministres de la Santé Mme Bachelot, Mme Touraine, Mme Buzyn, M. Veran... et tous les gouvernements successifs sont responsables de la pénurie de lits, de matériel et de professionnels qui les inquiètent aujourd'hui. Depuis des années, ils n'ont eu de cesse de remettre en cause la Sécurité Sociale et notre système de protection sociale.

Loi après loi, ils ont décidé de supprimer des postes et des lits par dizaines de milliers, de fermer des maternités, des services de gérontologie et de psychiatrie, des SMUR, des services d'urgences... Ils ont refusé de recruter et de revaloriser les salaires. Ils ont maintenu les EHPAD dans une situation catastrophique. Cette même logique comptable, aux effets dévastateurs, s'étend dans le secteur médico-social et social avec la loi SERAFIN-PH, les CPOM, la désinstitutionnalisation, les politiques dites inclusives et le démantèlement des conventions collectives...

Même en pleine crise sanitaire, le gouvernement ne remet pas en cause sa politique destructrice. Par exemple, à Nice, la direction a annoncé ce lundi la fermeture de 24 lits et la suppression d'une vingtaine de postes. Au Vinatier, la fermeture de 120 lits en un an est maintenue. A Toulouse, depuis cette semaine, les urgences du centre-ville sont fermées dès 18 h (hôpital Joseph Duinging...)

Pour pallier ce désordre volontairement organisé, les directions sollicitent désormais des soignant·e·s retraité·e·s pour réouvrir en catastrophe les lits qu'elles avaient fermés. Maintenant, le gouvernement prétend déréglementer les heures supplémentaires. Et après ? Que vont-ils nous demander ? De sélectionner les malades à soigner comme en Italie par manque de respirateurs et de lits ?

Ce gouvernement, qui méprise les salarié·e·s, entend maintenir sa réforme de casse de tous les régimes de retraites, dont la CNRACL, l'IRCANTEC et imposer à tou·te·s de travailler jusqu'à un âge d'équilibre de départ à 64, 65 ans... jusqu'à épuisement.

Alors que les personnels soignants sont à bout, il décide de supprimer la catégorie active qui concerne actuellement 473 000 agents de la Fonction Publique Hospitalière. C'est 7 ans de plus de travail !

E. Macron affirme que les femmes seront les grandes gagnantes. Mensonge ! Toutes les études montrent l'inverse : elles seront les plus pénalisées par la baisse drastique des pensions. Les salarié·e·s de notre champ aux faibles salaires et hautement féminisées vont être frontalement impactées par ces dispositions. Dans le secteur

privé, les coefficients de rémunération sont régulièrement en dessous du SMIC. La prise en compte de l'ensemble de la carrière, plutôt que les 25 meilleures années, aura des effets désastreux.

Le niveau de mobilisation depuis le 5 décembre est historique, tant par sa durée que par le soutien populaire. Le très fort taux de grévistes des salarié·e·s de notre champ montre leur rejet de cette réforme. Comme plus de 60% de la population, ils en exigent toujours aujourd'hui l'abandon.

Avec notre Confédération, nous demandons le retrait pur et simple de cette réforme. Nous n'acceptons pas d'être les supplétifs du 49.3. Nous n'irons pas négocier l'accompagnement des reculs sociaux, le compte pénibilité. Cela signifierait d'accepter la fin de la catégorie active, de la CNRACL, et de tous les dispositifs adaptés qui existent aujourd'hui (majoration pour enfants...).

La pandémie du Covid-19 met en lumière la crise profonde qui traverse l'hôpital public et nos établissements de Santé et d'Action Sociale. Nous ne devons pas laisser ce gouvernement se livrer à une campagne médiatique et nous faire croire que tout va bien. C'est grâce au surinvestissement des personnels que le système de santé et de protection sociale tient encore debout. Nous continuerons à dénoncer les dysfonctionnements et à mettre au cœur de nos luttes les revendications de personnels, notamment le 7 avril prochain, journée mondiale de la santé.

Cette politique doit s'arrêter !

Mobilisée et déterminée, la Fédération exige des mesures urgentes :

- ◆ Arrêt immédiat des fermetures de services, de lits et des suppressions de postes ;
- ◆ Réouverture des lits et des structures fermées et plan de recrutement immédiat de professionnels ;
- ◆ Augmentation des salaires et reconnaissance des qualifications ;
- ◆ Suppression du jour de carence ;
- ◆ Retrait de la réforme des retraites. Maintien de tous les régimes, de la CNRACL, Maintien et élargissement de la catégorie active à toutes les professions de notre champ ;
- ◆ Augmentation de l'ONDAM au moins égal à l'évolution naturelle des dépenses (4,4 %).

On ne lâche rien ! Pendant la crise, le gouvernement Macron, qui se présente en protecteur de la population et encense aujourd'hui les soignants, poursuit ses réformes brutales contre la Santé et l'Action Sociale. Il accélère et passe en force sa réforme du régime universelle de retraite à points. C'est insupportable !

**Toutes et tous en grève et mobilisé·e·s le  
31 mars 2020 pour faire reculer le gouvernement.**

# L'urgence est à assurer la santé des agents et usagers, pas à saccager leurs droits !



MONTREUIL > 19 MARS 2020

Réaction et analyse de la CGT Fonction publique au contenu du  
Projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19

**P**révu par la loi n° 55-385 du 3 avril 1955, l'état d'urgence est une mesure exceptionnelle pouvant être déclarée par décret en conseil des ministres pour faire face à des situations exceptionnelles et très graves en lien avec une atteinte à l'ordre ou la sécurité publique.

Dans le cas de ce projet de loi, l'état d'urgence est à nos yeux incorrectement qualifié de sanitaire : au nom de la pandémie du Covid-19 pourtant si prévisible, il consiste en effet pour l'essentiel à déréglementer le droit du travail, à restreindre les libertés publiques et à procéder à des réquisitions de salarié-es du secteur privé et public. Le secteur public est de par son statut réquisitionnable, même pour les retraités. Pour le privé, ce sera une grande première.

Si la CGT est bien entendu convaincue de la nécessité d'assurer la continuité des services publics et des activités essentielles à la population, elle constate que ces nécessités ne justifient pas les mesures régressives de ce projet de loi : la situation est exceptionnelle et nécessite des mesures d'urgence mais cela ne peut se faire au détriment du droit social et des libertés publiques fondamentales.

Alors que les mesures de ce projet de loi sont présentées comme provisoire, nous soulignons que le projet ne comporte pas de date de terme cette période provisoire, ce qui suscite de vives inquiétudes.

**La situation est  
exceptionnelle  
et nécessite des  
mesures d'urgence  
mais cela ne  
peut se faire au  
détriment du  
droit social et des  
libertés publiques  
fondamentales.**

### **Sur le Code du travail et le Statut général de la fonction publique :**

L'état d'urgence habilitera le gouvernement à déroger par ordonnances au Code du travail et au Statut général de la fonction publique fragilisant ainsi les droits des salarié-es et des fonctionnaires au détriment de leur sécurité et leur santé. Les dispositions du projet de loi représentent une aggravation des mesures déjà incluses dans la Loi de transformation de la fonction publique et remettent en cause le Statut de la fonction publique lui-même. Congés payés, temps de travail, RTT, repos seront déréglementés. Pour exemple, l'employeur pourra imposer ou modifier unilatéralement

les dates de prises des congés, modifier ou supprimer les jours de repos, réquisitionner des salariés du secteur privé et public !

Les agents aujourd'hui confinés sur un régime d'autorisation d'absence – ce qui leur est imposé par la situation – pourront ainsi être d'office placés en congés par leur employeur. Celles et ceux qui sont aujourd'hui au travail dans des conditions qui se dégradent chaque jour pourront se voir contraints de pendre leurs congés à des dates décidées unilatéralement par l'employeur.

### **Sur les libertés publiques :**

L'état d'urgence autorisera le Premier ministre ainsi que les ministres et les préfets à renforcer les pouvoirs des autorités civiles et restreindre certaines libertés publiques ou individuelles. Par exemple : limiter ou interdire la circulation dans certains lieux ; interdire certaines réunions publiques ou fermer provisoirement certains lieux publics.

ESR

**La CGT Fonction publique exige que le gouvernement débloque en urgence des moyens financiers et humains à la hauteur des risques sanitaires, pour les trois versants de la fonction publique.**

**Sur la justice :**

Les mesures proposées réduisent les droits des personnes soumises à des mesures privatives de liberté ou devant comparaître devant les tribunaux (prolongation de garde à vue ou autres mesures sans avis du parquet). Au-delà du fait que ces mesures sont attentatoires aux droits individuels, tout cela aura des répercussions sur la sécurité et la santé des personnels de la justice, de l'administration pénitentiaire, de la police, des magistrats et des avocats.

Le contenu du projet de loi, tel qu'il nous a été présenté, montre que si le gouvernement n'anticipe toujours rien en matière d'urgence réelle sanitaire à court, moyen ou long terme, il s'empresse de déréglementer le Code du travail et le Statut général de la fonction publique pour préserver les intérêts économiques et financiers. En effet, si le gouvernement ne s'engage pas à débloquer les moyens nécessaires au système de santé, à la recherche publique pour faire face aux pandémies, il utilise cyniquement la crise sanitaire pour réduire drastiquement les droits des fonctionnaires et des salarié-es au profit du MEDEF et du CAC 40. **Macron parvient soudainement à dégager 300 milliards « pour sauver l'économie », alors qu'il refuse depuis des années de répondre aux revendications des hospitaliers comme de tous les fonctionnaires, dont les traitements sont bloqués depuis des années!**

Et dans le même temps, le gouvernement ne procède toujours pas à la suspension du jour de carence, mesure sanitaire urgente qui est réclamée tant par les organisations syndicales que par les employeurs territoriaux! La CGT réaffirme sa demande d'abrogation pure et simple de cette mesure inepte.

Ce projet de loi présenté ce jour au Parlement est un véritable scandale et va à l'encontre de ce qui doit être prévu pour faire face aux crises sanitaires. La CGT Fonction publique dénonce ces mesures et exige un retour à la raison du gouvernement. Oui, nous exigeons un retour à la raison pour l'intérêt collectif lequel n'est pas celui du MEDEF et du CAC 40!

La CGT Fonction publique exige que le gouvernement débloque en urgence des moyens financiers et humains à la hauteur des risques sanitaires, pour les trois versants de la fonction publique. Elle rappelle que les personnes en situation de travail doivent pouvoir exercer leurs missions en toute sécurité, avec des moyens et des garanties leur permettant de remplir ces missions d'intérêt général.

Elle exige que la médecine du travail soit renforcée, que les droits d'alerte et de retrait soient assurés et consolidés, que les instances relatives à la santé et la sécurité des personnels soient pérennisées. Elle souligne notamment la nécessité absolue du maintien des CHSCT. Elle apporte son soutien à celles et ceux qui sont contraints d'user de leur droit de retrait pour garantir leur santé, celle de leurs familles, celle des usagers.

La CGT Fonction publique dénonce l'attitude et les réponses du secrétaire d'État à la fonction publique qui refuse de s'engager sur la reconnaissance du Covid-19 en accident de travail pour les personnels exposés dans le cadre de leurs missions. C'est un autre scandale sanitaire et social!

La CGT Fonction publique salue le courage et le sens civique de toutes celles et ceux qui sont à leur poste pour assurer la réponse aux besoins essentiels de la population. Elle condamne fermement le double discours du gouvernement, qui tout en rendant hommage aux agents des services publics, profite de la situation pour s'attaquer à leurs droits et dégrader leurs conditions de travail.

Quand le temps sera venu de tirer les nécessaires conclusions de cette crise, la CGT Fonction publique assumera pleinement ses responsabilités.

Les organisations de la CGT Fonction publique ne laisseront isolés ni les fonctionnaires ni les contractuels ni aucun salarié de droit privé.

**Solidaire, combative et en état d'urgence :  
telle est la CGT !**